

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 13 avril 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine.

SECRETAIRE DE SEANCE : de SALLIER DUPIN Stéphane

Délibération n°2021-039

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

**AMENAGEMENT
AMENAGEMENT ET VALORISATION DE L'ACCES LITTORAL DE BELIARD (MORIEUX)
AVANT-PROJET**

Accompagnée par l'Atelier INEX (35), Lamballe-Armor a menée, en 2019 et 2020, une étude sur la requalification de ses accès littoraux. Les objectifs définis sont de développer l'accès aux modes doux, de réguler et de paysager le stationnement (en particulier celui des campings cars), d'harmoniser la signalétique et le mobilier. L'idée est également de permettre une renaturation des espaces non aménagés pour conforter l'image de « littoral nature », qui est un des atouts de Lamballe-Armor.

Suite à cette étude, la requalification de cinq accès est programmée sur l'ensemble du mandat : la Cotentin (rue de Lanmorin) en 2020, Béliard en 2021, suivis de Port-Morvan, Saint-Maurice et Le Vauglin.

L'aménagement de la route de Béliard prévoit :

- Sur une parcelle acquise par la commune, est aménagée une aire naturelle de stationnement de 45 places, dont 3 emplacements pour campings cars et 3 places PMR.
- Le parking existant, situé à côté de la plage, sera supprimé ; une aire de manœuvre est conservée. La voie d'accès, fermée par une barrière, est réservée aux piétons, aux cycles et aux véhicules autorisés.
- Du mobilier est implanté : signalétique optimisée, belvédère et passerelle, bancs et tables de pique-nique, appuis-vélos et boîtes de rangement. Un emplacement est prévu pour permettre l'implantation ultérieure de sanitaires, si le besoin est confirmé.

Les travaux sont prévus aux mois de septembre et octobre 2021, afin de limiter les nuisances pour la faune. L'atelier INEX assure la maîtrise d'œuvre de cette opération, dont le montant des travaux au stade avant-projet est estimé à 133 848 € HT.

En parallèle, Lamballe Terre & Mer va réaliser la remise à ciel ouvert du cours d'eau qui passe dans ce petit vallon et qui est busé sur 300 mètres. Le vallon redeviendra une zone humide, qui contribuera à ralentir et à filtrer l'eau.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement et de valorisation de l'accès littoral de Béliard,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 133 848 € HT,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	26 AVR. 2021
Affiché le	26 AVR. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 AVR. 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

